vraient notamment faire preuve de plus de transparence et convenir des consultations dans les cas où un accroissement inhabituel d'armes semble se produire.

- favoriser sans tarder la mise en oeuvre d'un système d'échange de renseignements sur les transferts d'armes, et demander à tous les États d'examiner sérieusement les recommandations du Groupe d'experts de l'ONU qui étudie actuellement la question de la transparence dans le domaine des transferts d'armes (recommandations qui doivent être soumises à l'attention de l'AGNU, lors de sa 46^e session);
- proposer que les 22 signataires du Traité sur les FCE prennent un engagement politique dans le but de garantir que les armes visées par le Traité ne seront pas exportées vers des régions de tension ou de conflit. Si le Traité oblige les signataires à détruire ou à convertir de façon irréversible à l'usage civil tout matériel visé par l'accord, nous nous préoccupons de certains types de matériel qui ne sont pas directement limités par le Traité, de l'équipement situé à l'extérieur de la zone d'application du Traité, de l'équipement écoulé avant l'entrée en vigueur du Traité et de l'équipement dont le niveau est inférieur à celui autorisé par le Traité mais supérieur à celui qu'un pays souhaite conserver.

Outre les mesures globales susmentionnées, il faudra de toute évidence mettre en oeuvre des mesures régionales. De façon générale, la prolifération demeurera inévitable tant que persisteront les facteurs sousjacents qui entraînent les pays à acquérir des armements. Si l'on veut contrôler la prolifération de manière efficace, il faudra trouver des solutions durables aux conflits régionaux, en signant notamment — c'est la solution la plus probable — des accords régionaux pour le contrôle des armements.

La question du choix de la sécurité à des niveaux d'armements inférieurs est très complexe. Le Canada encourage fermement les fournisseurs et les destinataires d'armements à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive, réduire l'acquisition excessive d'armes conventionnelles et promouvoir l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde.

Le Canada et les défis de l'après-guerre du Golfe

Voici des extraits de l'allocution prononcée par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant l'Institut canadien des affaires internationales à Ouébec, le 8 février.

L'occupation par la force du territoire d'un membre des Nations Unies est inacceptable et met en cause les fondements même de l'ordre international. Face à l'invasion du Koweït, la communauté internationale avait certains choix dont l'inaction et le laisser-faire. Cela aurait été une démission impardonnable et la reconnaissance du pouvoir séculaire du fort sur le faible. La riposte immédiate, unilatérale d'un nombre limité de pays, cela aurait été l'appropriation par un petit groupe de pays du rôle de gendarme du monde. Ces deux options étaient irrecevables et auraient toutes les deux eu des conséquences néfastes pour le futur des relations mondiales.

Avec sagesse, mais non sans quelques réticences, la communauté des États s'est résolue à s'en remettre entièrement aux Nations Unies pour faire face à cette menace à notre sécurité collective. C'est là une grande victoire pour le système onusien et pour des pays comme le Canada qui ont fondé leur diplomatie sur la construction d'un système multilatéral crédible et efficace.

Rarement une telle unanimité et une telle détermination s'étaient manifestées au sein du Conseil de sécurité. N'oublions pas que des pays aussi différents que le Pakistan et l'Argentine, le Sénégal et la Bulgarie, l'Australie et l'Espagne prennent une part active à la coalition des 29 pays mise sur pied pour appliquer les sanctions.

On a tout fait pour éviter la guerre. Le monde diplomatique n'a jamais vu, dans l'ère moderne, une période aussi fébrile et intense qu'entre le mois d'août dernier et la mi-janvier. Toutes les démarches ont été tentées pour obtenir le retrait de l'Irak du Koweït. Le recours désolant à la force est le résultat des limites de la diplomatie et non de l'absence d'efforts diplomatiques. Cet échec est entièrement attribuable au président irakien.

Mais alors, pourquoi ne pas avoir poursuivi les sanctions? La réponse est simple : nous avons essayé mais nous avons dû nous rendre à l'évidence, les sanctions ne pouvaient réussir là où avaient failli les démarches diplomatiques. Pendant toute la période de leur mise en vigueur, Saddam Hussein pillait le Koweït. Il constituait ainsi pour ses forces d'immenses réserves tout en forçant la population koweïtienne



Les soldats des Forces canadiennes qui ont accompli leur mission dans le Golfe (comme le caporal Susan Lefebevre ci-dessus) sont en droit de s'attendre à ce que les hommes politiques mettent tout en oeuvre afin que nous n'en arrivions pas à une pareille extrémité dans le futur.

Photo des Forces canadiennes par le sergent Ed Dixon